

Commune de LA BASSEE

Extrait du compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2016

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Approuvé à l'unanimité

2 COMPTE-RENDU DE DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE

Pour la Réhabilitation de l'Ecole Jules Verne :

Mission de contrôle technique de construction.

Marché confié à la Société APAVE pour un montant de 1 602 € TTC

Mission SPS coordination sécurité et protection prévention santé

Marché confié à la Société HOFLACK Coordination de Ronchin pour un montant de 960 €

3 CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL SITUE 33 RUE DE LILLE - LOGEMENT DE FONCTION-

La maison au 33 rue de Lille de 1925 d'une surface de 72 m² avec un terrain de 246 m² évaluée par les Domaines à 39 000 € est vide. Le coût des travaux de rénovation est élevé. La ville de La Bassée est prête à la vendre. Tous Les frais se rapportant à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (notaire, arpentage et autres).

La cession de l'habitation en l'état est **adoptée à l'unanimité** ainsi que l'autorisation est à Monsieur le Maire de signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette opération.

4 INDEMNITES DU PERSONNEL

La délibération du 14 avril 2016 sur le régime indemnitaire avec critères de diminution pour arrêt maladie identiques à toutes les catégories **est annulée par 1 ABSTENTION ET 25 POUR.**

5 REHABILITATION DE L'ECOLE JULES VERNE – Attribution des marchés-

Le marché décomposé en 3 lots est attribué à :

- Lot 1 Menuiserie Société SALOME pour 121 805.70 € HT
- Lot 2 Plafonds suspendus/gros œuvre Société DAVO pour 64 847.62 € HT
- Lot 3 Electricité Société Electro pour 54 673.97 € HT

Le montant global du marché de réhabilitation de l'Ecole Jules Verne s'élève à 241 327.29 € HT
soit 289 592.75 € TTC

Approuvé à l'unanimité